

Le 5 juillet 2006 de 14 h 30 à 17 h 30

## Accueil de la Ville de Lille

Par Danielle Poliautre

*Mme Poliautre a commencé par saluer les personnes présentes.*

*Mme Aubry n'ayant pas pu être présente, Mme Poliautre salue également l'assemblée en son nom et invite tous les participants à découvrir la ville de Lille.*

Le mouvement de solidarité internationale et en particulier le CRID qui fête ses 30 ans est un outil extrêmement important dans la recherche du développement durable.

C'est toujours très difficile de poursuivre et d'amplifier un travail et de rassembler de plus en plus de personnes sur des objectifs, sur une éthique, sur une réflexion qui contribuent aujourd'hui à faire progresser dans notre société les aspects de solidarité sur une planète qui en a bien besoin.

La Ville de Lille travaille avec de nombreuses associations sur les questions de solidarité, d'achats éthiques, de développement d'outils etc., et se félicite donc d'accueillir aujourd'hui l'Université d'été de la solidarité internationale.

Le thème, « Quel droit pour quels développements ? » est central pour l'avenir de notre société. Depuis 30 ans, la notion de développement a fortement évolué. Les associations de solidarité internationale et les associations de protection de l'environnement se sont retrouvées autour de la notion de développement durable, notion parfois galvaudée à laquelle il faut vraiment donner un contenu.

20% de la population mondiale consomme 80% des ressources... Il y a urgence à trouver des réponses à notre modèle de développement, à la fois trop gaspilleur et inégalitaire. Il va falloir réfléchir à une consommation à la fois sobre et capable d'assurer les droits fondamentaux des populations : le droit à l'eau, à l'alimentation, à l'éducation, au logement ne sont pas assurés pour tous, y compris dans nos villes. Le travail fait par les associations contribue à poser les problèmes et à chercher des réponses.

La ville de Lille travaille avec ses villes jumelées sur les notions de solidarité et de développement durable. Elle a signé la charte de coopération décentralisée sur le développement durable qui intègre complètement cette recherche commune pour une mondialisation positive, un avenir commun qui permette à chacun de vivre dignement, afin de faire évoluer un développement basé sur des indicateurs de flux vers un développement basé sur le bien être humain.

La ville de Lille est intéressée par les travaux qui seront menés lors de cette Université d'été qui seront certainement très riches et permettront de progresser vers des solutions.

### Intervenants :

- Danielle Poliautre, Adjointe au Maire de Lille, déléguée à la qualité de vie et au développement durable

## Les enjeux

***par Gustave Massiah***

---

**Intervenants :**

- **Gustave Massiah**, *président du CRID*

Cette Université d'été de la solidarité internationale est la 4ème édition et a pour thème « Quel droit pour quels développements ? ».

La première a eu lieu en 2000 à Chamrousse et portait sur l'économie solidaire, la seconde en 2002 à Rennes sur le développement durable (juste avant Johannesburg) et la troisième en 2004 à Angers sur les droits économiques sociaux et culturels (DESC).

*Gustave Massiah a ensuite rendu hommage à Pierre Castella qui nous a quittés il y a quelques mois. Il a notamment suivi pour le CRID le groupe de travail sur les DESC, mais aussi joué un grand rôle dans la préparation de Rio en tant que président de Solagral, au conseil d'administration du CRID ... et dans toute sa carrière militante.*

Le thème de cette université « Quel droit pour quels développements ? » correspond, comme lors des éditions précédentes, à des questions fondamentales du mouvement de solidarité internationale.

### ***Les questions que nous nous posons aujourd'hui***

**Les enjeux de la solidarité internationale : Qu'est-ce que la solidarité internationale ? Comment la concevons nous ?**

La solidarité internationale prolonge la solidarité et fait partie de nos valeurs fondamentales. Elle est une solidarité active et non passive : prises de position par rapport à nos propres valeurs fondamentales, à nos propres actions et à notre propre devenir.

La solidarité internationale trouve une actualité importante dans la période de mondialisation car elle est porteuse d'alternatives aux valeurs dominantes de concurrence et de domination, auxquelles nous opposons les valeurs de coopération et de solidarité.

Cette valeur est porteuse de pratiques, à l'image de cette Université où 79 associations participent à sa préparation et sa mise en œuvre. Toutes ces associations portent des pratiques de solidarité internationale ou prolongent dans leurs pratiques de solidarité la dimension de solidarité internationale.

C'est aussi un mouvement de lutte et de résistance qui s'inscrit dans un mouvement social et citoyen beaucoup plus large.

La solidarité internationale se définit à différents niveaux auxquels se construit l'action civique, citoyenne et politique : local (territoires, entreprises), national (définition des politiques), grandes régions, mondial. Elle se nourrit des liens entre ses différents niveaux.

Elle doit lier la question de l'urgence et la question de la transformation structurelle : on doit agir dans l'urgence pour répondre aux situations inacceptables mais ce n'est pas une réponse suffisante, il faut aussi agir sur les causes. La stratégie que l'on doit développer pour répondre à ces questions constitue un débat fondamental dans le milieu de la solidarité internationale.

**Que représente un mouvement de solidarité internationale ? Quelles sont les questions rencontrées, en tant que mouvement qui veut porter cette dimension ?**

Nous définissons ce mouvement de solidarité internationale au niveau associatif, c'est à dire non gouvernemental et non lucratif. Mais le modèle dominant veut que la transformation sociale soit le résultat de 2 grands acteurs : les entreprises et les Etats rabattus au niveau des administrations. Par rapport a ce modèle qui définit la démocratie comme le rapport entre l'action économique et l'action politique, nous pensons qu'il existe d'autres acteurs qui émergent : les associations et les collectivités locales.

Toutes nos associations rencontrent deux grandes contradictions : la professionnalisation et l'institutionnalisation. Si l'on veut intervenir dans l'échelle des problèmes, il faut se professionnaliser et si l'on veut intervenir dans la durée, il faut d'une certaine manière s'institutionnaliser. Or les modèles qui nous sont donnés sont ceux des entreprises et des institutions, nous devons donc trouver le moyen de répondre à ces nécessités a notre manière, en tant qu'associations, de façon à construire une professionnalisation qui ne soit pas une réduction des associations à des quasi-entreprises et éviter la bureaucratie des administrations.

Quels sont les problèmes que rencontre le mouvement de solidarité internationale ?

D'abord, il rencontre le problème de la concentration : les grosses associations s'imposent au détriment des plus petites. Que fait-on également par rapport à la mondialisation des ONG, à l'apparition de grosses associations qui représentent l'ensemble du mouvement de solidarité internationale et qui parfois jouent un rôle extrêmement important ? Elles représentent un équilibre possible par rapport aux grosses entreprises et aux Etats, mais aussi des dangers car elles portent des projets qui ne sont pas neutres, comme on a pu le voir avec l'intervention des associations issues des courants évangélistes aux Etats Unis par exemple.

L'autre question qui est posée est celle des alliances. Une des alliances très importantes pour ce qui concerne l'institutionnalisation est celle avec les collectivités locales. Car les deux acteurs émergents qui se posent la question du rapport entre l'efficacité, la démocratie et la solidarité, l'une par rapport aux territoires et l'autre par rapport aux sociétés, sont justement les collectivités locales et les associations. Nous avons donc à construire une alliance stratégique privilégiée tout en assumant les conflits et les contradictions que nous pouvons avoir avec les collectivités.

Enfin, se pose la question du rapport entre nos associations et les pouvoirs publics. La question qui est posée, aussi bien par rapport aux Etats qu'aux partis, c'est : comment notre autonomie est la seule manière de peser réellement pour avancer des propositions qui ne soient pas immédiatement récupérées ; comment nos associations sont des associations citoyennes et non des substituts de partis ou d'administrations ; comment nous agissons sur l'opinion publique ; comment l'éducation populaire, l'éducation à la solidarité internationale, sont des formes directes de notre action politique.

Il faut également en finir avec le complexe qui fait que beaucoup d'entre nous pensent que nos idées sont minoritaires dans la société. L'idée de la solidarité internationale n'est pas minoritaire dans la société (cf. baromètre du CCFD, sondages d'opinion par exemple sur le droit de vote des immigrés, etc.), nous devons donc assumer nos opinions et exiger des autorités politiques qu'elles en tiennent compte. C'est le rôle des campagnes que nous menons (Le CRID a mené sa première campagne sur les élections en 1978, deux ans après sa naissance).

## **Quelles sont les réorientations qui ont eu lieu récemment avec la mouvance altermondialiste ?**

Nous sommes dans une période nouvelle où la mondialisation a changé de phase et les défis qu'elle a apportés sont liés à la solidarité internationale : la question des inégalités sociales liée essentiellement à celle des discriminations ; la question de l'écologie, des limites du modèle productiviste et du droit des générations futures ; la question des guerres et des conflits ; la question des formes de domination, notamment les dominations Nord-Sud mais aussi la manière dont la décolonisation n'est pas achevée dans nos sociétés ; la question des idéologies sécuritaires en réponse à l'insécurité sociale, écologique, culturelle ...

La solidarité est une réponse réelle, active et large à ces défis, comme on le voit actuellement avec les menaces d'expulsion d'enfants scolarisés sans papiers.

Dans les années 90 la réaction à cette mondialisation est le mouvement altermondialiste : un autre monde est possible. Nous n'acceptons pas la fatalité, nous pensons que nous pouvons nous battre et que cela peut servir à quelque chose. Ce mouvement nous concerne et nous en faisons partie car il prolonge et renouvelle le mouvement historique de la décolonisation. Le fondement de ce mouvement - chaque peuple a le droit de participer à son avenir et à l'avenir de l'humanité - est repris par le mouvement altermondialiste. Il est aussi le prolongement du mouvement de la fin des années 60 (en France mais aussi en Tchécoslovaquie, au Mexique, en Côte d'Ivoire, au Sénégal, en Allemagne, en Italie ...) qui voulait lier la question sociale à la question de la démocratie et des libertés.

Ce mouvement altermondialiste ne fait pas que prolonger ces deux mouvements, il les renouvelle. Il ne s'agit plus d'une question Nord-Sud mais d'une question mondiale, c'est la question des inégalités dans chacune des sociétés, y compris dans nos sociétés. Nous devons donc inventer un nouveau type de solidarité internationale.

C'est pourquoi nous nous retrouvons dans ce mouvement et que nous avons modifié la nature du CRID pour ne plus être uniquement entre ONG de solidarité internationale, mais ouverts à tous les mouvements qui sont porteurs de la dimension de solidarité internationale. C'est pourquoi au CRID, 29 des 54 associations membres sont entrées depuis moins de 3 ans : ce sont des associations écologistes (4D, les Amis de la Terre et bientôt Greenpeace), de défense des droits de l'Homme (Ligue des droits de l'Homme), sur la paix (Mouvement de la Paix), sur les droits d'une manière générale. Nous avons inscrit la construction du CRID comme le mouvement des mouvements porteurs de la solidarité internationale.

Au travers du mouvement altermondialiste, et notamment des forums sociaux mondiaux, se construit l'alternative au libéralisme actuel, qui est la construction de la société autour de l'accès aux droits pour tous.

Dans les pratiques de nos associations, tout ce qui va dans le sens de faciliter l'accès aux droits pour tous est une bonne politique, c'est un critère d'évaluation que nous nous donnons. La déclaration universelle des droits de l'Homme peut devenir un programme et pas simplement une déclaration.

## ***Les leçons à tirer du passé***

---

En 1976, quand le CRID s'est créé, sa stratégie était le développement, la synergie et l'éducation au développement. Ensuite s'est construit, en partie par nos associations, l'idée du partenariat. Le partenariat est en même temps un objectif et un moyen pour construire de l'égalité en droits.

Le CRID est confronté à la remise en cause de la signification du développement. Ce qui nous a amené à nous interroger sur l'histoire du développement.

Avant les années 60, il y avait deux théories du développement :

- 1) Le caritatif classique (depuis le 15<sup>ème</sup> siècle), qui se renouvelle dans les années 60 à travers un humanitaire moderne, surtout issu des guerres. Certaines des associations du CRID sont issues de ce mouvement : La Cimade, le Secours populaire ...
- 2) Les mouvements de soutien à la libération nationale (décolonisations).

Ces deux héritages se retrouvent dans le CRID. Près de 2 milliards d'habitants vivent dans des zones de conflits, on ne peut donc pas réfléchir séparément au développement et à la paix.

Ces deux mouvements ont été plus ou moins en opposition, les anti-colonialistes considéraient les tiers-mondistes comme des doux rêveurs (ils posaient la question de la paysannerie, construisaient des puits ...), et les tiers-mondistes trouvaient que les anti-colonialistes soutenaient des Etats qui devenaient de plus en plus répressifs.

Dans les années 60, il y a eu convergence entre ces deux mouvements. Les tiers-mondistes se rendaient compte qu'on ne pouvait pas uniquement répondre à l'urgence et qu'il fallait aussi poser la question du développement, tandis que les anti-colonialistes se posaient la question de la démocratie.

A la fin des années 60, avec la guerre du Biafra notamment, le débat s'est accentué sur la question de l'implication des Etats dans les crises humanitaires. Les débats portaient aussi sur la nature du développement, et le rapprochement des deux courants s'est fait autour de l'idée d'un développement autocentré, avec toujours la question du rôle de l'Etat.

Cette question de l'Etat va s'accroître dans les années 80 avec son affaiblissement, qui n'est pas comme on pouvait le penser une si bonne nouvelle car il vient de l'importance accrue des multinationales, du marché mondial des capitaux et du fait qu'il y ait de moins en moins de régulation publique. Les Etats sont donc contestés à la fois par le marché et par la demande de démocratie de proximité.

Dans les années 80, les questions les plus importantes vont se poser par rapport à la nouvelle phase néolibérale, qui passe par une reprise en main par les pays de G8 : gestion de la crise de la dette au cas par cas, mise en place des politiques d'ajustement structurel afin d'« ajuster » chacun des pays au marché mondial, et reprise de l'idée d'un nouvel ordre économique international confié à la Banque mondiale, au Fonds monétaire international et à la Banque des règlements internationaux.

Pour ces raisons, la dette, la réforme des institutions financières internationales et le financement du développement vont devenir des campagnes prioritaires dans l'action du CRID en 1983-1984.

Le CRID définit donc sa nouvelle stratégie :

- Construire ce mouvement dans sa diversité à partir de l'engagement des associations, qu'elles soient dans le CRID ou non : toutes les actions du CRID sont construites sur l'engagement de ses membres.
- Développer, diversifier, approfondir le partenariat et travailler avec nos partenaires pour définir nos propositions, car ce n'est pas un problème de Nord-Sud et que nous avons besoin d'eux, y compris pour comprendre ce qui se passe chez nous. Le CRID lui-même n'a pas de partenaires mais les 54 associations du CRID en ont à peu près 1500 avec lesquels ils ont des actions permanentes.

- Travailler avec tous les secteurs, tous les mouvements (mouvement syndical, mouvement paysan, mouvement écologiste, mouvement féministe, mouvement des consommateurs, etc.) pour construire ce mouvement nouveau de solidarité internationale, partie prenante du mouvement citoyen mondial, concrétisé par une présence commune et collective dans tous les forums sociaux mondiaux.

## **Cadrage du thème de l'Université d'été de la solidarité internationale : Quel droit pour quels développements ?**

### ***Introduction par Françoise Vanni***

Le thème de cet Université d'été : « Quel droit pour quels développements ? » va être expliqué par quatre intervenants :

- Arnaud Zacharie, du CNCD (Centre National de coopération au développement), qui est un peu l'équivalent belge du CRID
- Christian Comélieu, du Forum de Delphes, ancien professeur à l'Institut Universitaire d'étude sur le développement de Genève
- Aminata Toure Barry, présidente de la Coalition pour l'Annulation de la Dette (CAD) au Mali, qui a travaillé pour le Forum des Peuples, le Forum Social Mondial de Bamako, le contre-sommet africain de décembre 2005
- Catherine Combes, du CCFD et secrétaire du CRID

Cette séance va présenter le thème « Quel droit pour quels développements ? », les problématiques qui lui sont liées et définir une grille de questionnement pour les différents ateliers et modules.

Arnaud va présenter le concept de droit pour le développement et comment ce concept a émergé et s'est développé. Christian et Aminata interviendront sur le questionnement autour du concept de développement. Enfin, Catherine présentera la position du CRID sur cette question.

#### **Animation :**

- **Françoise Vanni**, *directrice générale d'Agir ici*

#### **Intervenants :**

- **Arnaud Zacharie**, *du CNCD (Centre National de coopération au développement) Belgique*
- **Christian Comélieu**, *du Forum de Delphes*
- **Aminata Tourre Barry**, *présidente de la CAD (Coalition pour l'Annulation de la Dette) Mali*
- **Catherine Combes**, *du CCFD et secrétaire du CRID*

### ***Intervention de Arnaud Zacharie***

Le thème de cette Université « Quel droit pour quels développements ? » est tout particulièrement d'actualité avec notamment les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), qui sont consensuels mais qui occultent les rapports de force entre Etats et les débats d'idées qui doivent aboutir à des modèles de développement.

Aux origines de ces concepts de développement, il n'y avait déjà pas d'unicité. En janvier 1949, Harry Truman dans son discours sur l'Etat de l'Union, avait lancé sur la scène internationale le concept de pays sous-développés avec une nouvelle dichotomie pays développés / pays sous-développés qui remplaçait la dichotomie métropole / colonies. Les pays sous-développés étaient en retard et ce retard devait être rattrapé par l'extérieur en développant l'investissement privé venant des pays développés pour créer de la croissance. Mais en 1955, à la

conférence de Bandung, des pays d'Afrique et d'Asie lancent un concept bien différent en créant le tiers monde qui voulait son autonomie, en période de guerre froide, par rapport aux deux premiers mondes, et son indépendance politique. En matière de développement ils revendiquaient « trade but not aid », plutôt que de l'aide intéressée par les enjeux politiques de la guerre froide, ils réclamaient des règles de commerce international qui soient équitables et qui leur permettent d'accumuler des revenus sans que cela soit dû à l'aide soi-disant généreuse.

Dans la foulée de Bandung, avec les indépendances et la création du mouvement des non-alignés, ces pays vont progressivement prendre le pouvoir à l'assemblée générale des Nations Unies, et faire adopter toute une série de textes très ambitieux qui forment aujourd'hui le corpus de ces droits que nous allons analyser ces prochains jours.

Quelques dates :

- 1966 : adoption des deux pactes sur les droits civils et politiques, sur les droits économiques, sociaux et culturels.
- 1974 : déclaration sur le nouvel ordre économique international, qui reprenait notamment toute une série de revendications qui émanaient de l'esprit de Bandung.
- 1986 : adoption de la déclaration sur le droit au développement.

Entre temps, il y avait eu la reprise en main de dictatures au Sud, appuyées par l'un des deux blocs en période de guerre froide avec tous les assassinats politiques, les coups d'Etat que nous connaissons. Il y a eu également la crise de la dette et les politiques d'ajustement structurel et, au début des années 90, ce qui est consacré n'est pas le droit au développement mais le fameux consensus de Washington qui reprenait le concept de développement de Harry Truman, avec comme agent extérieur le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

Ce consensus de Washington a été remis en cause à la fin des années 90 suite à la succession de crises financières. Cette remise en cause a débouché sur toute une batterie de nouveaux concepts et vocabulaires : document stratégique de réduction de la pauvreté, appropriation, initiative PPTE (Pays pauvres très endettés), déclaration du millénaire et OMD, etc.

Quelques années après la création de ces nouvelles appellations, on se rend compte que l'on est resté dans la même logique. La crise de légitimité de ce nouveau consensus vient du fait que les OMD (qui sont des objectifs réalistes) ne seront pas atteints, et que les pays qui vont plutôt dans la bonne direction sont ceux qui utilisent des voies hétérodoxes comme la Chine et l'Inde. Au-delà, on constate que certains pays dits émergents comme le Venezuela, la Brésil, l'Argentine, l'Indonésie, remboursent anticipativement leur dette afin de s'affranchir de la tutelle des institutions financières internationales. Malgré le fait que l'initiative PPTE arrive à sa fin, le service de la dette des pays bénéficiaires continue d'augmenter. Il y a également la montée en puissance des pays du Sud dans les négociations de l'organisation mondiale du commerce, avec une résurgence du slogan « trade but not aid ».

L'enjeu est de dépasser l'illusion nombriliste de ce consensus et d'élaborer des modèles de développement adaptés aux différents contextes, qui soient basés sur la primauté du droit international et la coopération multilatérale. Les débats que nous allons avoir ne doivent pas forcément être consensuels.

Ces débats sur les modèles de développement doivent être menés avec des partenaires du Sud pour être légitimes. D'où l'importance de la présence lors de cette Université de plusieurs de ses partenaires.

## ***Intervention d'Aminata Toure Barry***

---

Nous avons besoin de solidarité internationale en cette période de mondialisation basée sur le marché international, la lutte contre le terrorisme, l'ouverture forcée des frontières en échange d'une aide publique au développement. Mais quel développement ? Dans nos pays, en Afrique, depuis l'indépendance, nos gouvernements ont toujours prôné un développement local. Au niveau du Mali, il y a eu la création d'entreprises d'Etat, des opérations de développement agricole (malheureusement basées sur des produits d'exportation). Nos gouvernements ont essayé de mettre en place des coopératives pour soulager le monde agricole, des barrages permettant de renforcer l'industrie... mais tout cela a été bloqué par les programmes d'ajustement structurel.

Pour le Trésor français, il fallait amener le Mali dans l'Union économique ouest-africaine (Franc CFA) et une dette supplémentaire s'est greffée sur l'ancienne dette contractée pour l'industrialisation. Cela a entraîné une dévaluation de la monnaie locale, le franc malien. Ensuite, ont été mis en place les programmes d'ajustement structurel car les sociétés d'Etat n'étaient pas rentables, il fallait les privatiser. « Si on privatise, l'Etat va avoir des ressources pour financer le développement économique et social ». Mais en fin de compte, ces ressources dégagées n'ont servi qu'à rembourser la dette, ce n'était donc qu'une façon d'entretenir la dette contractée dans le passé par nos gouvernements.

Une nouvelle formule a été proposée pour financer le développement : l'appui budgétaire, qui a aussi ses conditionnalités : diminuer les dépenses de l'Etat, notamment pour la fonction publique ; désengager l'Etat du secteur social : éducation, santé, télécommunications, routes, appui aux producteurs (semences, matériels ...). Le modèle qu'on nous propose c'est l'initiative PPTE (Pays pauvres très endettés), mais depuis les indépendances et jusqu'à aujourd'hui, il y a toujours les mêmes conditionnalités de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international... imposées par les pays riches.

Ce développement devait relancer la croissance économique et lutter contre la pauvreté, mais en réalité il n'a pas profité au développement économique, social et culturel : le chômage a augmenté, la pauvreté a augmenté, les problèmes de santé, d'éducation, de logement, d'accès à l'eau potable ont augmenté, l'environnement s'est dégradé à travers les politiques d'exploitation des mines et de la terre (mines, recherche de pétrole, produits chimiques déversés par les entreprises), les prix à l'exportation ont diminué (imposés, pour le coton notamment), etc.

## ***Intervention de Christian Comélieu***

---

Il apparaît au travers des précédentes interventions qu'un certain consensus s'établit... Mais il faut faire attention à ne pas arriver trop vite au consensus et se poser des questions sur le développement et les stratégies de développement. Nous entrons dans une nouvelle période avec des idées nouvelles mais nous sommes aussi pétris d'idées anciennes. Il faut donc faire le point entre nos certitudes et surtout nos questions (beaucoup de questions doivent être posées et ouvertes).

Une certitude : le développement est une chose sérieuse, plus importante que jamais. Actuellement une mode consiste à dire que l'on est dans « l'après-développement », elle ne propose rien à la place et nie les problèmes les plus fondamentaux du monde dans lequel nous vivons. Le développement est la lutte contre ces problèmes : c'est cela que nous devons essayer de dégager et de préciser.

Nous avons plus que jamais besoin de donner un contenu concret au développement : est-ce que cela concerne seulement les individus ou également les collectivités ? Quels sont les critères de cette action possible ? Que veut dire l'idée de droit au développement ?

Il y a tellement de confusion dans le débat international qu'il faut essayer de liquider rapidement certaines questions : les problèmes d'urgence humanitaire, s'il sont tout à fait sérieux, ne sont pas des problèmes de développement ; le développement n'est pas synonyme d'un accroissement indéfini de marchandises ou d'insertion dans les échanges commerciaux et financiers internationaux ; le développement n'est pas non plus l'ajustement ; le développement n'est pas non plus seulement la lutte contre la pauvreté (ce slogan est employé de manière simpliste et réductrice et lié à la croissance du revenu).

Quand on parle de développement, on parle de développement pour qui ? Les rapports internationaux semblent dire que le développement profite obligatoirement à tout le monde. Ce n'est évidemment pas vrai. Donc première question : nous voulons le développement de qui ?

Ensuite : Qui décide ce développement ? On ne demande pas aux sociétés, aux individus, aux groupes sociaux ce qu'ils veulent faire, on leur impose des recettes (croissance maximale, insertions maximales dans les échanges, orthodoxie financière, ouverture maximale aux investissements privés étrangers, etc.). Il faut restaurer l'autonomie de choix.

Mais choisir quoi, sur quels critères ? Il faut bien préciser les critères sur lesquels nous travaillons et leur situation les uns par rapport aux autres. Il y a de plus en plus de débats sur les critères éthiques de développement mais cela recouvre beaucoup de banalités. Il faut préciser nos critères de justice sociale, de finalité des collectivités et des individus, de rapports des individus avec les collectivités. Personne n'a autorité, pas même les Nations unies, à décréter au nom de tous ce que vont être les finalités prioritaires du développement, il faut donc organiser cette réflexion.

Si on met la liberté de choix des objectifs en tête des stratégies de développement, cela devient un problème politique. Il ne faut pas en avoir peur, il faut simplement l'accepter comme tel et cesser de croire que se sont les économistes et les ingénieurs qui décident des stratégies de développement, or c'est là la pratique courante et généralisée.

Nous ne pouvons pas poursuivre ainsi et c'est pour cela que lorsque l'on parle de droit au développement. Veut-on dire droit de participation au modèle dominant de développement ? Non bien sûr car dans ce cas le modèle est imposé, il ne s'agit donc pas d'une notion de droit. Il faut préciser un certain nombre de droits fondamentaux : le droit de vivre et de s'épanouir dans un contexte social qui soit vivable et le plus agréable possible.

Mais cela ne veut pas dire que ses critères sont les mêmes partout, l'autonomie qui accompagne le droit au développement est une autonomie de choisir. Pourquoi imposerait-on le même modèle de développement au Burkina Faso, à la Thaïlande, au Brésil et à l'Ukraine ? Posés comme cela, les problèmes de développement sont des problèmes mondiaux et plus du tout des problèmes de rattrapage Nord-Sud. Il y a aussi des problèmes gigantesques de développement dans les pays les plus riches.

Si on admet ce type de questionnement, il faut prévoir un certain nombre de principes et de stratégies de développement. Or il n'y a plus actuellement de stratégies de développement. Ces stratégies doivent être définies à différents niveaux : certains problèmes ne peuvent être que résolus au niveau mondial, d'autres au niveau national ou local. La réflexion sur la répartition entre ces différents niveaux et les critères applicables est actuellement très peu avancée. Mais si l'on fait cette distinction, il y a aussi un certain nombre d'idées toutes faites qu'il est peut-être temps d'abandonner : est-ce que la condition la plus nécessaire et la plus favorable est l'augmentation de l'aide publique au développement ? Ce n'est pas une question centrale, il est plus important de se

poser la question des règles de l'économie mondiale qui conditionnent le développement de chacun des pays, or cette question est peu débattue. Au niveau national, il y a aussi une réflexion à avoir sur la conception des conditions du progrès social dans une société déterminée.

Aujourd'hui, on ne se pose plus certaines questions : Que veulent les gens ? Qu'est-ce qu'ils veulent faire ? Quels sont les problèmes de base soulevés ? etc. On pense avoir les réponses à ces questions de base et que l'on ne doit pas y revenir. Or c'est pourtant essentiel de commencer par une analyse des situations initiales et bien entendu des contraintes et des causes de ces problèmes. Par exemple, quand on parle de lutte contre la pauvreté, on ne s'intéresse jamais aux causes et aux rapports avec les caractéristiques du système dans lequel nous sommes.

Il y a aussi un débat à avoir sur les objectifs qui ne sont pas les mêmes pour tout le monde. Il faut remettre en cause la notion de croissance qui reste importante mais qui ne résout pas tous les objectifs. Il faut mettre cet objectif en comparaison systématique avec d'autres objectifs qui ne nécessitent peut-être pas la croissance : la justice sociale, la réduction des inégalités, l'autonomie des sociétés, etc.

Le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) a fait un travail important mais il ne faut pas généraliser d'une manière mécanique les critères du PNUD à toutes les sociétés. Donc que met-on à la place et comment élabore-t-on ces objectifs ?

Etablir une stratégie de développement, cela veut dire essentiellement établir des priorités qui ne sont pas les mêmes pour tout le monde. Cela paraît évident mais il faut aussi qu'elles soient décidées par chacune des sociétés de manière autonome. Si une société préfère un enrichissement plus rapide au prix de certaines inégalités et la société voisine préfère une plus grande égalité même si en termes de croissance de l'enrichissement il y a un coût, de quel droit arbitrer entre ces finalités ?

C'est un débat politique encombré d'un vocabulaire et de concepts dangereux : le concept de gouvernance, de démocratie ou même de partenariat. On pense que ces concepts sont clairs mais en fait ils ne le sont pas, il faut donc se méfier des mots que nous employons.

Nous sommes ici pour engager le débat sur ce type de questions. Ce débat est essentiel, probablement plus complexe aujourd'hui qu'il ne l'était dans le passé. Il faut être rigoureux et imaginaire et ne pas croire trop vite que nous connaissons toutes les réponses.

## ***Intervention de Catherine Combes***

---

Sont présentées ici les positions du CRID sur le thème du droit au développement. Les participants auront, durant ces trois jours, à les interroger, les bousculer et y réagir.

### **Définition**

« Le développement est un processus global – une dynamique et non un modèle - d'amélioration de vie d'une communauté sur les plans économique, socioculturel et politique. Ce développement, si il doit se montrer économiquement efficace, doit aussi pour être durable être écologiquement soutenable, socialement équitable, démocratiquement fondé, géopolitiquement acceptable et culturellement diversifié. Le développement ne se réduit donc pas à la croissance, il doit mettre l'accent sur la satisfaction des besoins fondamentaux (alimentation, éducation, santé) reconnus comme des droits. »

### **Principes et valeurs**

Nous demandons que ces droits soient maintenant mis en œuvre en respectant les valeurs suivantes :

- **L'éthique** : repenser le modèle de développement des sociétés humaines, évaluer les règles adoptées à l'aune de leurs impacts sur la dignité de la personne et sur l'intégrité écologique.
- **La solidarité** : promouvoir une forme de développement respectant la bonne gestion des ressources et assurant leur utilisation équitable par tous et en particulier par les populations les plus vulnérables.
- **La participation** : assurer la participation de tous les acteurs de la société civile aux processus de décision dans le cadre d'un Etat de droit, et l'articuler au niveau de la citoyenneté mondiale.
- **La responsabilité** : défendre une responsabilité globale qui tienne compte des inégalités entre les pays riches et la part croissante de l'humanité privée de la satisfaction de ses besoins fondamentaux
- **La précaution** : dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de développement durable, pour s'assurer au préalable de l'innocuité et de la réversibilité des choix à tous les niveaux et à toutes les échelles.

### Articulation des niveaux

Le développement doit donc articuler plusieurs niveaux :

- **Le niveau local** : celui de la cohésion territoriale et de la démocratie de proximité. C'est pourquoi le renforcement des collectivités locales, la décentralisation et le développement local sont pour nous des priorités.
- **Le niveau national** : c'est le lieu de la régulation et de la redistribution par des politiques publiques inscrites dans la durée.
- **Le niveau régional** peut de plus en plus prolonger les régulations nationales face à la mondialisation.
- **Le niveau mondial** pourrait être source de croissance économique et donc de développement si les termes des échanges commerciaux entre le Nord et le Sud étaient plus équitables. Cela est loin d'être le cas, c'est pourquoi une protection est nécessaire pour les pays les plus faibles.

Les associations du CRID mettent en œuvre cette conception du développement en priorisant le renforcement des sociétés civiles afin qu'elles pèsent, à chaque fois que c'est possible, sur les choix politiques des Etats. Ce renforcement doit s'effectuer lui aussi à différents niveaux, du local au mondial.